



PEP : les données environnementales des équipements du bâtiment

Mieux comprendre et passer à l'action

La filière bâtiment est désormais de plus en plus concernée par les enjeux environnementaux.

Concernant les équipements dans le bâtiment, quel rôle essentiel jouent les Profils Environnementaux Produits (PEP) dans l'atteinte des objectifs environnementaux ? Comment les comprendre et les utiliser dans la pratique ?

A vocation pédagogique, cette fiche aidera tous les acteurs du bâtiment qui, en fonction de leurs métiers, s'interrogent sur le sujet.

Qu'est-ce qu'un Profil Environnemental Produit (PEP) ?

Un Profil Environnemental Produit (PEP) est la carte d'identité environnementale d'un équipement électrique, électronique ou de génie climatique.

Ces données environnementales prennent en compte l'ensemble des impacts générés par les équipements sur l'ensemble de leur cycle de vie et selon plusieurs indicateurs. Ces données rattachées aux équipements sont issues d'une Analyse de Cycle de Vie produit (ACV) et sont vérifiées par des tiers indépendants.

Ces données permettent aux décideurs de réaliser des choix de conception en phase avec les enjeux environnementaux et nouvelles réglementations en vigueur.

Données environnementales des équipements : où les trouver ?

Les données environnementales des équipements composants le bâtiment sont mises à disposition par les industriels de la filière et sont renseignées à partir du programme [PEP ecopasseport®](#) (ces données environnementales sont associées aux équipements électriques, électroniques ou de génie climatique).

La [base INIES](#), quant à elle, publie et donne accès aux PEP en lien avec le secteur du bâtiment en France (les PEP sont consultables à 2 endroits : sur la base INIES et sur la base PEP ecopasseport®).

Pour rappel, il existe plusieurs déclarations environnementales :

- PEP : « Profils Environnementaux Produits » des équipements électriques, électroniques et génie climatique ;
- FDES : « Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire » des produits de construction ;
- DED : « Données Environnementales par Défaut » des produits et équipements, mises en ligne par le Ministère de la Transition Ecologique – Ministère en charge du logement, en l'absence de données spécifiques ;
- Données conventionnelles de service : données sur les impacts des énergies et des services, venant compléter les DED, mises à disposition par le Ministère pour faire des ACV bâtiment (eau, énergie, fluides frigorigènes etc.).

Les PEP et FDES sont réalisées sur une base volontaire par les fabricants de produits et d'équipements, et disposent d'indicateurs environnementaux permettant de quantifier leurs impacts à chaque étape de leur cycle de vie.



Le saviez-vous ?

A l'échelle internationale, on parle plutôt d'EPD (Environmental Product Declaration).

